

Aménagement Urbain et Violence Criminelle dans la Commune d'Abobo (Abidjan, Côte d'Ivoire)

Rega Pascale Aya Kauacou, Doctorante géographe
Arsène Djako, Géographe, Professeur titulaire
Université Alassane Ouattara (UAO), Côte d'Ivoire

Doi:10.19044/esj.2019.v15n32p67

[URL:http://dx.doi.org/10.19044/esj.2019.v15n32p67](http://dx.doi.org/10.19044/esj.2019.v15n32p67)

Résumé

En Côte d'Ivoire, l'urbanisation accélérée, les crises d'ordre politique, et socio-économique, ont entraîné un désordre urbain et divers problèmes urbains. La violence criminelle est devenue une préoccupation majeure pour les populations d'Abidjan surtout dans la commune d'Abobo. Plusieurs facteurs liés particulièrement à cette commune expliquent la présence de la violence criminelle. En fait, l'évolution de la commune d'Abobo s'est faite en laissant assez d'insuffisances tant au niveau spatial que social. Cette recherche se donne pour objectif construire une compréhension cohérente de la violence criminelle à Abobo à partir de l'analyse des insuffisances en matière d'aménagement urbain. Elle a été menée sur base de différentes sources d'informations. A cet effet, la méthode de travail utilisée s'est appuyée sur la recherche bibliographique, l'enquête par questionnaire et les entretiens ; quatre (4) quartiers ont été choisis sur la base de la fréquence des infractions criminelles. Il s'agit de deux (2) quartiers moins criminogènes c'est-à-dire moins de cinq (5) cas d'infractions criminelles par mois et deux (2) quartiers très criminogènes c'est à dire plus de cinq (5) cas d'infractions par mois. Les résultats montrent que dans l'ensemble, 75% des quartiers et villages d'Abobo ne disposent pas d'équipements de sécurité. A Abobo, on a 1 commissariat pour 171 776 habitants alors que la norme nationale est de 1 commissariat pour 25 000 habitants. Aussi, 95% des routes ne sont pas bitumées, 93% des quartiers ne disposent pas d'équipements culturel et de loisir. Dans les quartiers très criminogènes, il n'existe que 5% de voies bitumées, les rues et ruelles manque de lumière et servent de lieu de chute des ordures ménagères. Ces quartiers ne disposent pas de terrains de jeux et de jardins, tandis que les quartiers moins criminogènes disposent de 90% de voies bitumées, d'au moins un terrain de jeux et un jardin public. L'étude conclut que pour juguler la violence criminelle à Abobo, il faut réaménager cette commune en vue de la rendre plus sûre.

Mots clés: Abobo, Aménagement urbain, Politiques urbaines, Violence criminelle

Urban Planning and Criminal Violence in the Municipality of Abobo (Abidjan, Ivory Coast)

*Rega Pascale Aya Kauacou, Doctorante geographe
Arsene Djako, Geographe, Professeur titulaire
Universite Alassane Ouattara (UAO), Côte d’Ivoire*

Abstract

In Côte d'Ivoire, accelerated urbanization, crises in the political and socio-economic order, have an urban disorder and various urban problems. Criminal violence has become a major concern for the people of Abidjan, especially in Abobo commune. Several factors particularly related to this municipality explain the presence of criminal violence. One of the most important aspects of the evolution of the community of abobos is as much spatial as social level. This search is for self-use of the intelligence of criminal violence to Abobo from the analysis of insufficiencies in material of urban urban. It has been studied on different sources. To this effect, the method of work was supported by bibliographic research, questionnaire survey and interviews; four (4) wards were selected based on the frequency of criminal offenses. These are two (2) less criminogenic neighborhoods, ie fewer than five (5) cases of criminal offenses per month and two (2) highly criminogenic neighborhoods, ie more than five (5))) in case of inactions per month. The results show that overall, 75% of neighborhoods and villages in Abobo do not need security equipment. In Abobo, on 1 police station for 171,776 inhabitants while the national standard is divided into 1 police station for 25,000 inhabitants. Also, 95% of the roads are not paved, 93% of neighborhoods do not allow cultural and leisure facilities. In highly criminogenic neighborhoods, only 5% of asphalt roads, streets and the impossibilities of light and place of fall of household garbage exist. These neighborhoods are not playgrounds and gardens, while less criminogenic neighborhoods are located at 90% of asphalt roads, at least one playground and public gardens. The study ended that to curb the criminal violence in Abobo, it is necessary to redevelop this municipality in order to make it safer.

Keywords: Abobo, Urban planning, Urban policies, Criminal violence

Introduction

Une décennie après son indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire a connu une période de prospérité qualifiée de "miracle ivoirien" (Oura, 2010). Une politique d'urbanisme et de production de l'habitat est alors mise en œuvre. Le pays, doté de structures d'études et de maîtrise d'ouvrages, procédait à de gros investissements en infrastructures urbaines (Paulais, 1995). A partir des années 1980, la Côte d'Ivoire a connu une crise économique. Cette crise a contribué à la baisse des revenus de l'Etat qui s'est traduit par la faiblesse des investissements alloués au développement dans différents secteurs d'activité. De 1981 à 1985, le budget d'investissement de l'Etat dans les secteurs d'activités a fortement été réduit de 70 % (Jarret et Mahieu, 1991). Dans le secteur de l'habitat, les Plans d'Urbanisme Directeur (PUD) et les Plans de Lotissement (PL) ont connu un arrêt « brutal » (Prevost, 1985). L'une des conséquences majeures en sera l'installation du désordre et l'anarchie dans l'occupation de l'espace urbain. Cette conjoncture économique a également eu des répercussions négatives sur le niveau de vie de nombre de ménages ivoiriens. La pauvreté est passée d'un taux de 10 % en 1985 à 32,3 % en 1993, puis à 36,8 % en 1995 (Akindès, 2000). Aussi, l'état de guerre qu'a connu le pays de 2002 à 2011 a exacerbé la situation socio-économique morose et le délitement de l'environnement urbain. Ainsi, les crises économique et politique ont entraîné divers problèmes urbains. Les vols à main armée, les cambriolages, les viols et l'abus de la drogue sont devenus des fléaux sociaux majeurs qui n'ont cessé de s'accroître au fil des ans dans les communes d'Abidjan. Abobo, l'une des communes populaires, il ne se passe, de jours sans que les habitants et les passants, ne subissent des actes de violence criminelle. La violence criminelle se définit comme l'ensemble des actes criminels ou des infractions criminelles commis sur une période donnée dans un milieu social donné entraînant des blessures physiques psychologiques sur la vie des personnes et qui met en péril la sécurité de leurs biens et de leurs différentes activités. Dans la commune d'Abobo, le taux de criminalité est de 3,44% en 2015 (Préfecture de Police d'Abidjan, 2016) supérieur donc à la moyenne nationale de 3,38% (Global Peace Index, 2013). Le constat d'ensemble c'est que l'évolution de la commune d'Abobo s'est faite en laissant d'énormes insuffisances au niveau spatial. Les auteurs de violence criminelle profitent de ces insuffisances pour arriver à leurs fins. Dès lors, comment l'aménagement dans la commune d'Abobo concourt à expliquer la présence de la violence criminelle dans cette commune ? Cette étude est une contribution à la compréhension de la violence criminelle à Abobo à partir de l'analyse des insuffisances en matière d'aménagement urbain c'est-à-dire par l'analyse des infrastructures et équipements. Ce travail est structuré en trois parties. La première présente les caractéristiques de la violence criminelle à Abobo. La seconde partie montre les caractéristiques des quartiers en fonction

de la violence criminelle et des interventions en matière d'infrastructures et équipements. La troisième partie présente les réponses apportées par les pouvoirs publics pour la réduction de la violence criminelle dans cette commune.

Materiels et Methodes

La méthode de travail utilisée s'appuie sur la recherche documentaire, l'observation du terrain et les entretiens. La recherche documentaire a porté sur des documents cartographiques du Centre de Cartographie et de Télédétection, les différents Plans Directeurs d'Urbanisme d'Abidjan et des données de la police pour les années 2015, 2016 et 2017. Concernant l'observation, les visites effectuées dans la commune ont permis d'observer l'habitat, le cadre de vie des populations, l'état de la trame viaire. Cela nous a permis également d'apprécier le niveau des équipements et de nous imprégner des réalités de vie quotidienne dans les quartiers de la commune. Des entretiens ont été également effectués avec quatre (4) agents de différents services de la mairie d'Abobo (le service technique, le secrétariat général, le Programme d'Appui à la Sécurité urbaine et la police municipale), tous les six (6) commissaires des arrondissements de police d'Abobo, le commissaire du district de police d'Abobo, le chargé des Etudes du Ministère de la Construction, du Logement, de l'Assainissement et de l'Urbanisme, deux (2) secrétaires généraux des chefferies d'Agbékoi et d'Abobo baoulé, deux (2) chefs de communautés et deux responsables d'ONG de lutte contre la violence urbaine. Aussi, par choix raisonné quatre (4) quartiers et villages ont été choisis sur la base de la fréquence des infractions criminelles commises dans ces espaces. Il s'agit de deux (2) quartiers et villages moins criminogènes avec moins de cinq (5) cas par mois et deux (2) quartiers et villages très criminogènes avec plus de cinq (5) cas d'infractions par mois. Les quartiers et villages choisis sont : les villages d'Agbékoi et d'Abobo baoulé et les quartiers Sagbé centre et Habitat sogefiha (fig. 1).

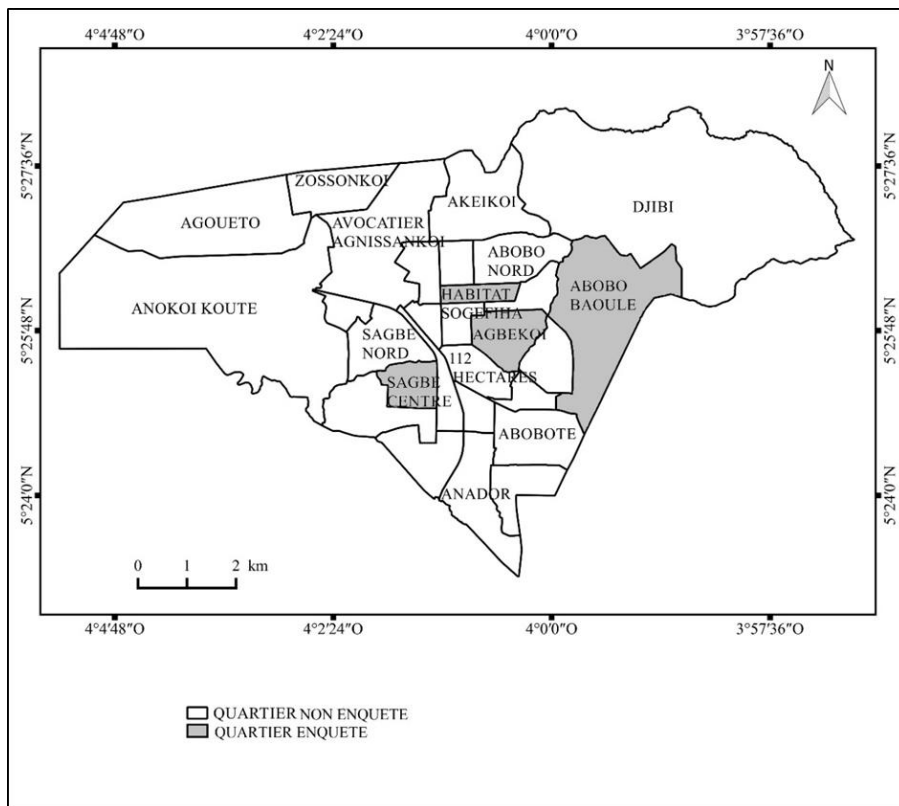


Figure 1 : Présentation des quartiers d’Abobo

Source: BNETD/CCT, 2016

Realisation: KOUACOU Pascale, 2016

La commune d’Abobo est située au nord d’Abidjan, capitale économique de la Côte d’Ivoire. Elle compte 28 quartiers et villages. Abobo à une superficie de 11 000 hectares (Diby, 2009) dont 31 % de sa superficie est un vaste plateau bordé par des talwegs (fond de vallée) (Onu-habitat, 2012). Elle est la deuxième commune la plus peuplée d’Abidjan avec 1030658 habitants.

Résultats

1. Les caractéristiques de la violence criminelle dans la commune d’Abobo

1.1. Les formes de violence criminelle à Abobo

La commune d’Abobo est marquée par des formes de violence criminelle appelées aussi infractions criminelles (fig.2).

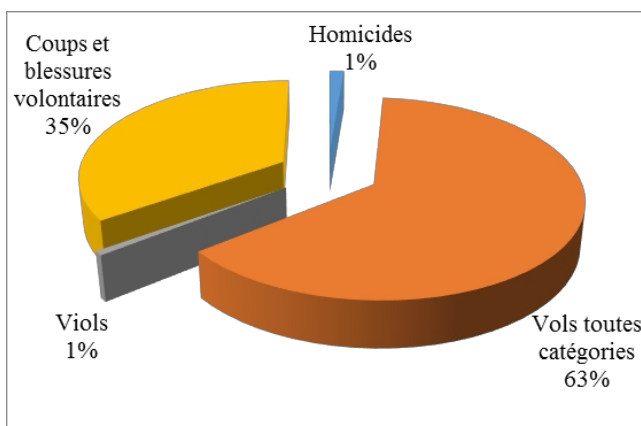


Figure 2: Formes de violence criminelle à Abobo en 2016
 Source : District de police d'Abobo, 2017

Les données des différents commissariats de police d'Abobo montrent que les vols de toutes catégories sont les plus fréquents parmi les infractions criminelles. En 2016, ce sont 2320 cas soit 63% de l'ensemble des infractions qui ont été enregistrés par ces différents commissariats. En 2015 et en 2016, la zone la plus touchée par les vols toutes catégories était la zone de couverture du 13^{ème} arrondissement de police (au quartier Habitat Sogefiha) : 725 cas en 2015 et 781 cas en 2016. Selon la préfecture de police et les différents articles du code pénal, les vols de toutes catégories se composent des vols à main armée, des vols liés à l'automobile (vols d'engins roulants et vols avec engins), des vols par effraction, des vols en réunion et d'autres types de vols. Les vols de toutes catégories sont suivis des coups et blessures volontaires.

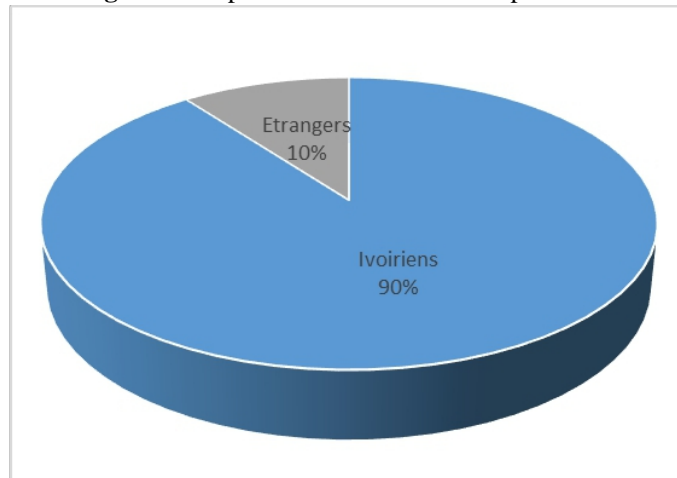
A Abobo, les coups et blessures volontaires sont aussi fréquents avec 1282 cas soit 35% de l'ensemble des infractions criminelles. En ce qui concerne cette infraction criminelle, la zone d'intervention du 14^{ème} (au quartier Cent douze hectares) est la plus touchée par cette forme de violence criminelle. En fait, ce sont 495 cas en 2015 et 490 cas en 2016 qui ont été enregistrés par le commissariat de police du 14^{ème} en ce qui concerne cette infraction criminelle.

Par homicide, nous entendons les meurtres. En son article 342, le code pénal définit le meurtre comme l'homicide commis volontairement. A Abobo, en 2016, 48 cas d'homicides ont été enregistrés par les différents commissariats de police. Ils sont caractérisés soit par des règlements de compte entre malfaiteurs soit par des agressions qui les occasionnent. Classé parmi les atteintes aux mœurs, les viols sont faiblement représentés. En 2016, il y a eu 26 cas de viols. Les viols concernent également les viols sur mineurs. Les jeunes filles en sont les principales victimes.

1.2. Une forte proportion d'ivoiriens mis en cause

Pendant nos enquêtes, les données par nationalité des mis en cause à Abobo ont été disponibles seulement pour l'année 2016. Ainsi, dans cette commune, les ivoiriens mis en cause sont au nombre de 1507. Ils représentent 90% des mis en cause (fig. 3).

Figure 3 : Répartition des mis en cause par nationalité



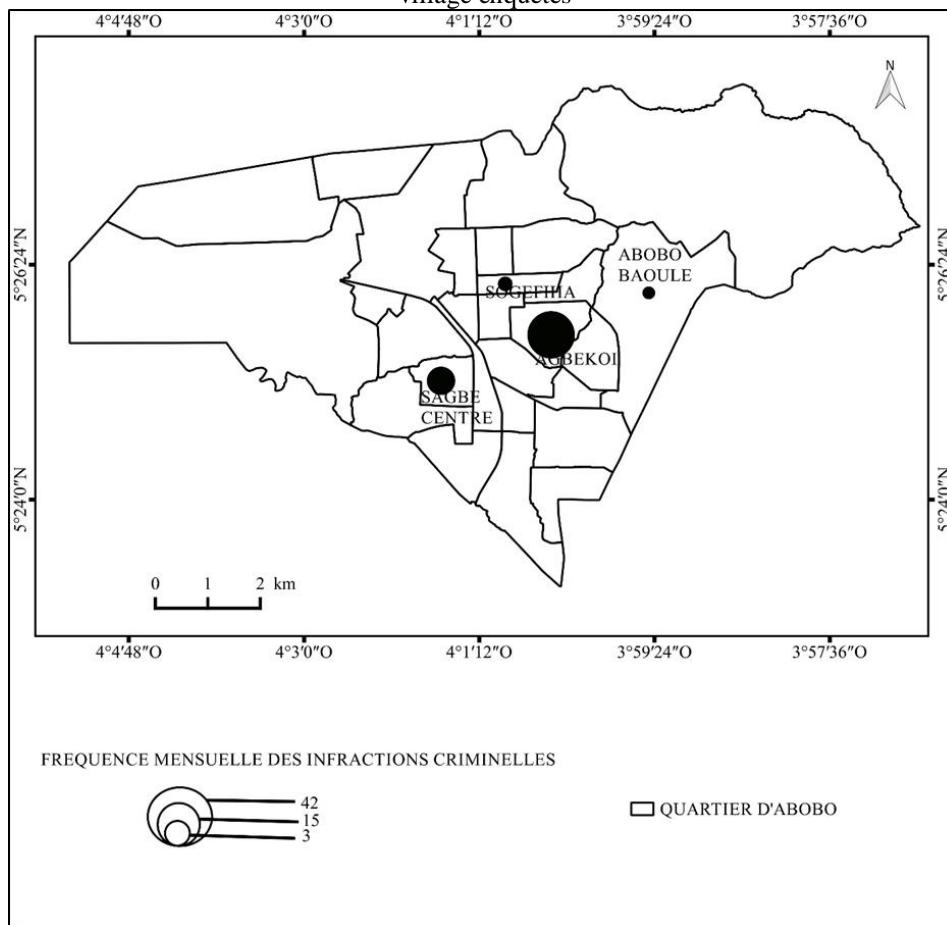
Source : District de police d'Abobo, 2017

A Abobo, la population des mis en cause est à 90% composée d'ivoiriens. En 2016, la population étrangère des mis en cause était de 173 soit 10% des mis en cause. Parmi la population étrangère, ce sont les burkinabés, les maliens, les guinéens et les nigériens qui sont les plus cités dans les actes de violence criminelle. La faible proportion des non nationaux parmi les mis en cause peut s'expliquer par le fait que la plupart s'adonnent au commerce ou à l'activité informel dans cette commune.

1.3. Une criminalité évaluée à partir de sa fréquence

Les données des services de sécurité urbaine ont permis de connaître la fréquence mensuelle des infractions criminelles par quartier et village. Le quartier Sagbé centre et le village Agbékoi sont ceux qui concentrent le plus d'infractions criminelles commises. Dans ces quartiers et villages, il y a plus de cinq (5) cas de violence criminelle par mois (fig.4)

Figure 4 : Répartition de la fréquence mensuelle des infractions criminelles par quartier et village enquêtés



Source : BNETD /CCT, 2016, Nos enquêtes 2016, 2017

Réalisation : KOUACOU Pascale, 2016

Le village le plus touché par la violence criminelle est Agbékoi. Il y a en moyenne quarante-deux (42) cas de perpétration des infractions, 15 cas à Sagbé centre contrairement au village Abobo baoulé et au quartier Habitat sogefiha où il y a seulement trois (3) cas et quatre (4) par mois.

Plusieurs facteurs expliquent la violence criminelle sous l’angle de l’analyse des infrastructures et équipements.

2. Equipements, infrastructures et violence Criminelle

2.1. La gare routière, un espace criminogène

En raison de sa capacité d’accueil très faible et de son positionnement, la gare cause de nombreux désagréments aux usagers de la route et aux populations de la commune (Eviar, 2014). Cette gare est également un lieu de violence. En fait, les bagarres entre les différents acteurs sont récurrentes. Ces

bagarres opposent souvent les transporteurs et les différents syndicats de transporteurs ou les différents syndicats de transporteurs entre eux. Elles se font le plus souvent avec des armes blanches (machettes, couteaux) occasionnant des homicides. Le conflit du 08 juillet 2011 à la gare routière d'Abobo l'atteste bien. Pour des raisons de collectes de taxes et d'espaces de stationnement, un violent affrontement animé de violence criminelle entre responsables de syndicat de transport a fait un bilan de cinq (5) morts et plus de dix (10) blessés graves (Gbèkè, 2014). De plus, le désordre occasionné par les acteurs encourage les vols. Aussi, l'insuffisance des équipements publics permet d'expliquer la violence criminelle à Abobo.

2.2. Insuffisance des équipements publics, un vecteur de violence criminelle

- **Insuffisance des équipements de sécurité, un facteur de violence criminelle**

La commune d'Abobo dispose d'un (1) peloton mobile et d'une (1) brigade de gendarmerie, de six (6) commissariats (13ème, 14ème, 15ème, 21ème, 32ème et 34ème arrondissement) pour la sécurité des personnes et des biens. Eu égard à la population totale, les équipements de sécurité sont insuffisants. En Côte d'Ivoire, le ratio policier /population est de 1 Policier pour 1500 habitants, la norme internationale étant de 1 policier pour 200 habitants (DSRP, 2009). A Abobo, ce ratio est loin d'être atteint puisque le nombre de policier est 325 (l'ensemble des commissariats) pour 1 030 658 d'habitants (INS, Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2014). On a 1 policier pour 3171 habitants. Le nombre de policier est donc insuffisant pour l'ensemble de la population de la commune d'Abobo. Aussi, le ratio commissariat par nombre d'habitants est un commissariat pour 25 000 habitants (Eviar, 2014). A Abobo, le ratio commissariat / population équivaut plutôt à 1 commissariat pour 171 776 habitants. En générale, 75% des quartiers d'Abobo ne disposent pas d'un commissariat. Aussi, les moyens matériels dont la police dispose ne permettent pas les interventions multiples en cas d'agressions. A cet effet, un chef d'une communauté de Sagbé sud déclare :

« Quand on a besoin de la police, en cas d'agressions ou de vols, quand on les appelle, ils disent qu'ils n'ont pas de carburant. Maintenant, quand il y a agression on ne les appelle plus ».

L'insuffisance des équipements de sécurité encourage les activités criminelles.

- **Insuffisance des équipements de loisirs et violence criminelle**

A Abobo, il n'existe que quelques rares structures de loisirs. Les quartiers moins criminogènes bénéficient d'un terrain de jeux et d'un jardin public. Par contre, les quartiers et les villages très criminogènes ne bénéficient d'aucun équipement de loisirs. Dans les quartiers très criminogènes, il y a de nombreux lieux de projection de vidéo (film de guerre, film érotique, film

drame) qui influeraient sur l'éducation des jeunes. A cet effet, le film La cité de DIEU sorti en 2002 et réalisé par Fernando Meirelles , qui relate le quotidien de jeunes délinquants des favelas brésiliens qui rime avec la violence, la drogue, le sexe et les croyances mystiques, a influencé une partie des jeunes de la commune d'Abobo. Ces jeunes et enfants dont l'âge est compris entre 10 et 25 ans se font appelés "Microbes" (à l'image des jeunes du film La cité de Dieu). Ils agressent, dépouillent et tuent à l'aide d'armes blanches. Ils sont un véritable problème de société à Abobo. Le manque d'infrastructures de loisir entraîne une oisiveté au sein des jeunes à Abobo ce qui pourrait les pousser à commettre des infractions. Aussi, le réseau viaire participe au développement de la violence criminelle.

- **Insuffisance de voies bitumées, une des causes de la violence criminelle**

Le manque de voirie joue également un très grand rôle dans le développement de la violence criminelle. En effet, le manque de voirie bitumée dans plusieurs quartiers et villages ne permet pas l'intervention de la police en cas d'agressions. L'insuffisance de voies bitumées et la dégradation de celles qui le sont déjà favorisent, le développement de la violence criminelle. A Abobo, de façon générale, seulement 5% de voie sont bitumées. De plus, l'état des voies permet de différencier les quartiers et villages très criminogènes de ceux qui sont moins criminogènes (planche 1).



1.a État de la voirie bitumée à Abobo baoulé 1.b État de la voirie non bitumée à Sagbé centre

Planche 1 : Etat de la voirie de la commune d'Abobo

Source : Kouacou Pascale, 2016

Les images présentent des rues dans différents quartiers et villages. La photo 1.a présente une rue dans un village moins criminogène : Abobo baoulé.

Dans ce village, toutes les rues sont biens tracées et bitumées. Ces rues possèdent des caniveaux pour l'évacuation des eaux usées et pluviales. La photo 1.b présente une rue au quartier Sagbé centre, un quartier très criminogène. Dans ce quartier, les rues ne pas bitumées et sont en mauvais état. Dans les quartiers, certaines voies sont utilisées comme réseau d'assainissement. La dégradation des voies encourage les actes de violence criminelle. Même en cas d'intervention policière, le manque de voies bitumées ne permet pas d'avancer plus vite. Les auteurs de violence criminelle ne sont donc pas inquiétés quand ils commettent les infractions. C'est pour cela que dans les quartiers et les villages où les voies sont en mauvais état, les fréquences des violences criminelles sont élevées. Au regard de ce qui précède, nous pouvons affirmer que l'état de la voirie favorise la présence de la violence criminelle.

- **Inaccessibilité à l'eau et violence criminelle**

D'après l'Enquête sur le Niveau de Vie (INS, ENV, 2008), seulement 28,32 % des habitants disposent d'un compteur d'eau individuel. Dans les quartiers très criminogènes, l'eau est une denrée rare. Tard dans la nuit ou très tôt le matin, les habitants vont à la recherche de l'eau. C'est à ce moment que les délinquants sortent pour agresser les personnes sorties chercher de l'eau. De même, le faible éclairage est source de violence criminelle notamment les vols.

- **Faible éclairage et violence criminelle**

L'éclairage joue un rôle déterminant dans les questions de violence criminelle. Les quartiers et villages qui rencontrent le plus de problèmes d'électricité sont plus exposés à la violence criminelle. Il s'agit de Sagbé centre et Agbékoi. Ces quartiers et villages manquent de lumière à plusieurs endroits. En fait, les zones non éclairées constituent des zones propices aux agressions. Les auteurs de violence criminelle profitent des endroits d'un éclairage minimaliste pour dépouiller les passants. Dans ces zones, ils sont dans le noir et agressent nuitamment les personnes. Par exemple, au quartier Sagbé centre, le long de la voie bitumée jusqu'au commissariat du 21ème n'est pas éclairée et c'est toute cette zone qui fait de Sagbé Centre l'un des quartiers les plus criminogènes d'Abobo avec 23 % des infractions criminelles de l'ensemble des quartiers enquêtés.

Face à tous ces problèmes, les pouvoirs publics mènent plusieurs actions pour la réduction de la violence criminelle.

3. Les réponses apportées par les autorités pour la réduction de la violence criminelle

3.1. La lutte contre le désordre urbain : la construction d'une nouvelle gare routière

Pour lutter contre la violence criminelle et le désordre urbain occasionné par la gare routière, une nouvelle gare a été construite au nord de la commune (Photo 2).

Photo 2 : Entrée principale de la nouvelle gare routière d'Abobo



Source : Kouacou Pascale, 2017

Cette gare construite par la Société de Gestion des Gares comprend 32 hangars de stationnement, 300 magasins de commerces, 6 restaurants, un marché de vivriers de 1100 places, un parking de 650 mini-cars, de taxis communaux, de taxi compteurs ou de taxi urbain, un arrêt de bus. A cela il faut ajouter des stations de carburant, des établissements bancaires, une clinique, des lieux de prières. Dans cette gare, il est prévu, pour le renforcement de la sécurité, des vidéo-cameras, des vigiles, un commissariat, un détachement de sapeurs-pompiers. Aujourd'hui, malgré la construction de cette gare, force est de constater qu'elle est quasiment déserte. En fait, la majorité des transporteurs et des commerçants ne se sont pas installés dans cette gare.

3.2. Actions de l'État

- **Equipements et services de base**

La commune d'Abobo a bénéficié d'importants investissements d'un coût global de 11,8 milliards de francs CFA, dans les secteurs de la voirie urbaine, de l'eau potable, de l'assainissement et de l'appui aux collectivités, dans le cadre du Projet d'Urgence d'Infrastructures Urbaines financé par la

Banque Mondiale, l'Etat de Côte d'Ivoire et l'Agence Française de Développement en 2014. L'objectif de ces travaux étant d'améliorer l'accès des populations d'Abobo à des infrastructures de base.

A Abobo, plus de 23 km de voiries ont été réalisées. Ces travaux d'un montant de 8,1 milliards de francs CFA ont été réalisés. En ce qui concerne les équipements sanitaires, deux (2) centres de santé ont été réhabilités. Il s'agit des centres de santé d'Aboboté et de Bocabo. De même, des groupes scolaires, quatre au total, ont été réhabilités avec un total de 56 classes réhabilitées à Aboboté, Bocabo, Abobo Nord et Abobo Sogefiha. En matière d'éclairage public, 10 km de réseau d'éclairage public ont été réhabilités sur les grands axes. Ce sont 2150 nouveaux foyers lumineux posés, 1935 foyers mixtes reconvertis en foyers à vapeur à sodium. Ces travaux financés à hauteur de 635 millions francs CFA ont été réalisés par Bouygues Energie. et. Pour régler quelques problèmes d'assainissement, le Bassin d'orage de Sans manqué a été aménagé. Aussi, les cuvettes de Bocabo et de Kennedy Clouetcha remplacées en bassin d'orage sont en cours d'aménagement. Le coût total des travaux est de 2,6 milliards de francs CFA, financé par le Programme Présidentiel d'Urgence.

Ces différents travaux ont pour impact socio-économique l'amélioration des conditions de desserte en voiries urbaines de la commune d'Abobo, le désenclavement des villages et d'importantes zones d'habitations, l'accessibilité à des routes carrossables en toutes saisons, la fluidité du transport et réduction des accidents de la circulation. Aussi, ces travaux visent l'amélioration des conditions de vie et d'exercice de l'activité économique, la sécurité des biens et des personnes. Au plan sanitaire et éducatif, ces différentes réalisations dans la commune d'Abobo ont pour objectif la facilitation de l'accès des populations, notamment les femmes et les enfants, à des soins de santé et services éducatifs améliorés. Aussi, la mairie mène également des actions.

- **Les actions de la mairie d'Abobo**

Les actions entreprises par la mairie en termes d'équipements et de services de base se résument par la réhabilitation et la création de voiries, l'électrification, l'adduction d'eau, etc. dans toute la commune. Ainsi, pour pallier le problème d'eau potable, les populations bénéficient du soutien de la mairie qui les alimente en eau. L'eau est contenue dans des citernes qui alimentent les populations (deux) 2 fois par semaine comme c'est le cas à Sagbé. C'est ce qu'indique la photo 3.

Photo 3 : Le manque d'eau ressenti par les habitants de Céleste Derrière fil (Sagbé)



Source : Kouacou Pascale, 2016

La photo 3 nous présente des grands bidons vides alignés attendant d'être remplis d'eau potable. Vu le manque crucial de l'eau potable à Derrière fil, les habitants sont ravitaillés en eau potable deux fois par semaine par les pouvoirs publics. Dans le domaine de la sécurité, il existe une police municipale au sein de la mairie d'Abobo. Les policiers municipaux sont sous l'autorité du maire. Ils ont pour rôle la prévention de l'ordre public et la surveillance du territoire communal. Aussi, la police municipale a pour tâche quotidienne la sécurisation des personnes et des biens, la lutte contre les nuisances sonores et les tapages nocturnes, la réglementation de la circulation. Elle lutte contre les occupations anarchiques, illégales et abusives de l'espace public.

Discussions

La commune d'Abobo est marquée par le phénomène de la violence criminelle. En effet, Abobo représente l'un des principaux épicentres de la violence à Abidjan (Rapport Interpeace et Indigo, 2017). Ce rapport indique que la commune d'Abobo a souffert des affres de la crise post électorale de 2010 à 2011. Concernant les formes de violence criminelles, Harroff-tavel (2010) informe qu'il existe une diversité des formes de violence criminelle. Selon Touré et al (1994), à Abidjan, la violence criminelle se manifeste à travers des actes comme le vol à main armée, le braquage, le vol avec effraction, le kidnapping, le vol en réunion, etc. Pour Koudou (2009), la violence criminelle à Abobo comprend les coups et blessures volontaires, les vols, les homicides, les braquages et les vols de voitures. Dans cette étude, les formes de violence criminelle retenues sont celles de la criminalité violente. La criminalité violente et la violence criminelle sont indissociables.

Les résultats issus des données de la police ont montré que la proportion d'étrangers mis en cause est très faible (10 %). Pour Touré et al,

(1994) les actes de criminalité violente ou de la violence criminelle à Abidjan étaient considérés comme des faits isolés, ayant pour auteurs quelques étrangers. Aujourd'hui, à Abobo, la dynamique de la violence criminelle montre le fait que ce sont les ivoiriens qui sont les plus cités dans les actes de violence criminelle.

Par ailleurs, la commune d'Abobo connaît une urbanisation rapide et non contrôlée. Cette forte urbanisation n'a pas été suivie de la mise en place d'infrastructures pour assurer un bon cadre de vie à la population (Eviar, 2014). En effet, la construction de la ville d'Abidjan a été l'œuvre d'une volonté politique qui a été transcrite sur le terrain. Mais Abobo n'était pas pris en compte par les différents plans (Eviar, op .cit). A Abobo, 6 quartiers sur 10 sont sous équipés (Diby, 2009). Abobo renferme également une dizaine de quartiers précaires et un bidonville (ONU HABITAT, 2012). Cela s'explique par le fait que l'évolution de cette commune s'est fait par la production de lotissements privés coutumiers (Eviar, p 88, 2014). C'est ce qui explique sans doute le fait que cette commune soit sous équipée. Les différentes interventions en matière d'aménagement urbain par la mise en place d'équipements et infrastructures n'ont pas permis de résorber les problèmes de sécurité. Ces interventions ont débuté en 2014. Jusqu'en 2017, les commissariats sont sous-équipés avec 1 véhicule chacun sauf le 34^{ème} arrondissement de police qui ne possède pas de véhicule.

Les études relatives à l'aménagement urbain et la violence criminelle ont toujours été au cœur des débats, au point qu'elles continuent d'être l'objet d'étude de nombreux chercheurs. Nos résultats rejoignent ceux d'autres auteurs. À propos du diagnostic nos recherches sont similaires aux résultats des travaux de Fourchard (2006) qui a mentionné qu'à l'échelle de l'Afrique, il existe un lien entre le manque d'infrastructures publiques et la criminalité dans certaines villes. De même, le Rapport de l'atelier de Lille (2012) quant à lui clarifie que la mauvaise qualité d'un espace influe sur la sécurité dans cet espace. La ville et l'urbanisme modernes sont considérés comme des causes de désorganisation sociale (Macé, 1999). En effet, les villes sont des espaces fragmentés, hétéroclites, et certains quartiers peuvent être des aires de prospérité ou de développement durable, alors que d'autres sont délaissés par les services publics (Harroff-Tavel, 2010). Souvent, les auteurs de violence criminelle se servent des insuffisances dans ces quartiers pour agresser et dépouiller les passants ou habitants. Certains lieux seraient plus propices que d'autres à favoriser des actes illicites (Lefrancois et al, 2000). Selon Koffi (2003), les milieux où la culture de la violence trouve un terrain fertile sont les quartiers illégalement constitués et de ce fait plongés dans le dénuement en équipement et services de base. Le rapport de l'atelier de Lille (2012) observe une forte corrélation entre faible éclairage, nombre d'infractions, signes d'incivilités et sentiment d'insécurité. Ainsi, la peur du crime et l'insécurité

sont des sentiments de crainte qui résultent en grande partie de la perception négative d'un lieu, à cause de la détérioration de l'environnement urbain et de la mauvaise qualité de l'aménagement. Pour Cazamajor (1981), « *la commune d'Abobo est entièrement construite - à l'exception de l'ensemble construit par la Société de Gestion Financière de l'Habitat - par l'initiative privée et de façon illégale* ». La commune d'Abobo renferme plusieurs quartiers construits sans normes urbanistiques. Ces quartiers ont en commun des logements, un réseau d'assainissement et d'égouts inadaptés, des services hydrauliques et un approvisionnement en électricité médiocres, une surpopulation et un climat de violence (Amnesty international, 2009). Le plus souvent largement déficitaires en équipements publics fondamentaux en matière de santé, d'éducation et d'emploi, elles concentrent effectivement une partie de la pauvreté urbaine (Telles, 2006). Pour Kassi (2007), les bidonvilles d'Abidjan, sont généralement des espaces non viabilisés où les réseaux de base sont inexistantes et où la majorité de la population ne bénéficie pas d'eau potable et d'éclairage public. Selon cet auteur, ces quartiers sont en majorité inaccessibles par voie bitumée, lorsqu'elle existe. Cependant, certains auteurs ont des avis différents sur la relation entre la violence criminelle et l'aménagement urbain. Pour ces auteurs comme Raufer (2009), l'urbanisme abrite la délinquance, il ne la cause pas. Pour lui, « *qu'on repeigne toutes les façades d'immeubles et réhabilite chaque cage d'escalier ne changera rien en matière criminelle. Preuve, regardez à Los Angeles, les fiefs des pires gangs criminels : habitat pavillonnaire, espaces bien aérés, massifs de fleurs... Ainsi, le problème ne réside pas en la ville mais en une minorité de ceux qui y résident...* ».

Conclusion

Cette étude a permis de révéler qu'Abobo est une commune criminogène. A Abobo, il existe plusieurs formes de violence criminelle dont la plus fréquente est le vol de toutes catégories. De même, certains quartiers et villages regroupent plus de formes de violence que d'autres. Dans cette commune, il existe des quartiers plus criminogènes que d'autres. De plus, il existe une pluralité des personnes mises en cause avec une forte proportion d'ivoiriens. Plusieurs facteurs expliquent la criminalité à Abobo. En fait, la violence criminelle s'enracine dans certains quartiers et villages d'Abobo à cause de l'inégale répartition des équipements, l'insuffisance des équipements de sécurité et de loisirs, l'inaccessibilité à l'eau, le faible éclairage.

Des efforts ont été faits en matière de lutte contre la criminalité. Cependant, les pouvoirs publics et les populations devraient s'y investir davantage pour la réduction pérenne de la violence criminelle à Abobo.

References:

1. Akindès, F., (2000). Inégalités sociales et régulation politique en Côte d'Ivoire : La paupérisation en Côte d'Ivoire est-elle réversible ?. *Politique africaine*, 78(2), 126-141. DOI:10.3917/polaf.078.0126.
2. Amnesty International. (2009). Le piège du genre femmes, violence et pauvreté consulté sur http://www.amnestyinternational.be/IMG/pdf/act77_009_2009fr.pdf
3. Atelier de Lille. (2012). Qualité et sûreté des espaces urbains. Consulté sur http://www.urbanisme-puca.gouv.fr/IMG/pdf/qe_seu_lille.pdf.
4. Cazamajor, P., (1981). Avocatier, naissance, évolution et destruction d'un quartier spontané d'Abidjan. Abidjan, Côte d'Ivoire : ORSTOM.
5. Diby K. M. (2009). Dynamique d'urbanisation de l'espace périphérique Nord de la ville d'Abidjan : le cas de la commune d'Abobo, thèse unique de Doctorat en géographie. Université de Cocody, Abidjan.
6. Diby M. K., 2013, « L'impact de la politique de développement urbain sur l'environnement à Abidjan », In AHOHO.
7. DSRP, 2009, Stratégie de Développement de Relance et de Réduction de la Pauvreté, Consulté sur <https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjCtficjajkAhVGyxoKHTIADk4QFjAAegQIBBAC&url=https%3A%2F%2Fwww.imf.org%2F~%2Fmedia%2FWebsites%2FIMF%2Fimported-publications-loe-pdfs%2Fexternal%2Ffrench%2Fpubs%2Fft%2Fscr%2F2009%2Fcr09156f.ashx&usg=AOvVaw2SloqHeFnJ2HIZGY-g-LR>
8. Eviar O. B., (2014). Cadres et conditions de vie des populations dans la commune d'Abobo, thèse de doctorat 3eme cycle de Géographie. Université Félix Houphouet Boigny. Abidjan.
9. Fourchard, L., (2006). Les territoires de la criminalité à Lagos et à Ibadan depuis les années 1930, *Tiers monde*, no185, 95-111. DOI 10.3917/rtm
10. Gbeke, K. R. D., (2014) Jeux de pouvoirs et régulation sociale par la violence criminelle dans les hubs de transport privés à Abidjan, mémoire de Master de Sociologie, Université Alassane Ouattara, Bouaké.
11. Global Peace Index. (2013). Consulté sur <http://perspective.usherbrooke.ca/bilan/servlet/BMTendanceStatPays?langue=fr&codePays=CIV&codeTheme=17&codeStat=SECU.GPI.CRIM>
12. Haeringer, P. (1972). L'urbanisation de masse en question : quatre villes d'Afrique noire, *Colloques internationaux du CNRS, la croissance urbaine en Afrique noire et à Madagascar*, Paris.

13. Harroff-tavel, M., (2010), Violence et action humanitaire en milieu urbain. Nouveaux défis, nouvelles approches. Revue internationale de la Croix-Rouge, pp 63-102
14. Hauhouot, A., (1973). Des résidences aux zones actives, étude géographiques des migrations quotidiennes des travailleurs à Abidjan. Thèse de doctorat 3ème cycle de Géographie, Caen.
15. Interpeace, Indigo Côte d'Ivoire. (2017). Exister par le gbonhi Engagement des adolescents et jeunes dits 'microbes' dans la violence à Abobo (Abidjan, Côte d'Ivoire). Consulté sur <http://www.interpeace.org/wp-content/uploads/2017/02/Interpeace-%E2%80%93-Exister-par-le-Gbonhi-%E2%80%93-Rapport-2017.pdf>.
16. Jarret M.F., Mahieu F.R., (1991). Ajustement structurel, croissance et répartition : l'exemple de la Côte d' Ivoire » in tiers monde, Vol. 32 (N°125), 39-62
17. Kassi, I., (2007). Régulations des transports populaires et recompositions du territoire urbain d'Abidjan. Thèse de doctorat 3eme cycle de Géographie. Université de Cocody, Abidjan.
18. Koffi, B. E., (2003). Adjamé, Treichville, des communes à risques, Consulté sur http://www.rubafrique.org/downloads/pdf/koffi/brou_koffi_2003_adjame_et_treichville_des_communes_a_risques.pdf.
19. Koudou O (2009), Insécurité urbaine, analyse criminologique et prévention situationnelle.intégrée Rivista di Criminologia, Vittimologia e Sicurezza , Vol. III (2), 68 à 79
20. Lefrancois, D., Porchet, F., Frenais, J., (2000). ville et violence, Paris, France : CDU
21. Raufer, X., (2009). Violences urbaines, criminalité organisée et culture de l'excuse, Institut Pour la Justice. Les entretiens et témoignages de l'institut pour la justice. Consulté sur <https://www.amazon.fr/crime-organis%C3%A9-St%C3%A9phane-Qu%C3%A9r%C3%A9/dp/2130551513>.
22. Mace, E., (1999). Les violences dites «urbaines» et la ville du désordre public au conflit dans l'espace public. Paris, France : Seuil.
23. Onu habitat. (2012).Côte d'Ivoire : profil urbain d'Abobo. Consulté sur http://www.worldurbancampaign.org/sites/default/files/cote_d_ivoire_-_abobo.pdf.
24. Oura, K.R., (2010). Agriculture et Urbanisation : le cas de Bonoua. Thèse de doctorat 3 ème cycle de Géographie. Université de Cocody, Abidjan.

25. Parenteau R., Charbonneau, F., (1992), Une politique de l’habitat au service du plan urbain », in Cahiers de géographie du Québec, Vol. 99(N° 99), 415-437.
26. Paulais, T., (1995). Le développement urbain en côte d’ivoire (1979-1990) les projets de la banque mondiale. Paris, France : Karthala.
27. Pene P., Nosny Y., Chaudet H., (1992). Environnement urbain en Afrique Subsaharienne Subsaharienne et pathologie. Médecine d’Afrique Noire, 39 (3), 235-238. Consulté sur <http://www.santetropicale.com/Resume/33915.pdf>
28. Perouse de montclos, M.A., (2004). Violence urbaine et criminalité en Afrique subsaharienne : un état des lieux, Déviance et Société, Vol 28 (1), 81-95. doi:10.3917/ds.281.0081.
29. Prevost, M., (1985).Politique de l’habitat : D’un âge à un autre. Cités Africaines, 2, 24-28. Consulté sur http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_5/b_fdi_14-15/17805.pdf.
30. Shaw, Clifford R., Mckay, Henry D., (1942). Juvenile Delinquency in Urban Areas. [En ligne]
31. Szabo, D., (1978). (Sous presse). Criminologie et politique criminelle. Les Presses de l’Université de Montréal.
32. Telles, V. D. S., (2006). “Favela, favelas : interrogando mitos, dogmas e representações”, Revista Brasileira de Ciências Sociais, Vol. 21 (62), 141-143
http://www.scielo.br/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0102-69092006000300011
33. Touré I., Kouamé, 1994, la violence urbaine en Côte d’Ivoire le cas de la ville d’Abidjan, Nairobi, Kenya : IFRA.
34. Yapi, D., (1990). L’Etat et les municipalités en Côte d’Ivoire : un jeu de cache-cache ? In : Le droit et ses pratiques. Politiques Africaines, 40, 51-59.